

DEMANDE DE DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DIT "DU RAILLEU" LE LONG DE LA VOIE FERREE
S.N.C.F. AU DROIT DES PARCELLES 403 -404 - 405 et 406

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal, par délibération en date du 11 Octobre 1979 avait demandé le changement d'affectation, en vue de leur aliénation, des chemins ruraux dits "de l'Assaut" et du "Railleu" pour une surface de 27 a 22 ca.

En vue de la déviation du chemin rural dit du "Railleu" à travers un espace vert public bordant les parcelles 406 et 407, propriété de la S.A.R.L. "Les Coteaux de Saint-Blaine", il est nécessaire de déclasser le tronçon du chemin rural au droit des parcelles 403 - 404 405 et 406.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- décide le déclassement du chemin du "Railleu" ci-dessus défini, en vue de son intégration dans les espaces verts correspondants aux parcelles 403 - 404 - 405 et 406,
- demande la mise à enquête administrative publique du présent dossier.

